

CGT



RADIO FRANCE

Syndicat National de Radiodiffusion et de Télévision

Fédération Nationale des Syndicats du spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle C.G.T.

ELECTIONS :

**Le SJA-FO s'est servi de la loi contre les personnels.
La Direction s'oppose au maintien des 14 CER.**

La CGT a pris ses responsabilités.

Avant toute organisation d'élection de représentants du personnel (CE et DP) un accord électoral unanime doit être conclu entre la Direction et l'ensemble des syndicats.

Depuis des mois, malgré tous nos efforts, il a été impossible d'organiser les élections pour renouveler les CE de certaines régions : le SJA FO (syndicat de journalistes) a empêché par une obstruction systématique la mise en place d'un protocole électoral.

La Direction de Radio France est restée de longs mois inerte, a laissé traîner les choses jusqu'à la décision de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi qu'elle a interpellée. La décision de la DDTE ne pouvait être autre que la stricte application du minimum prévu par la loi : un CE unique pour l'ensemble de Radio France.

Le 11 juin, alors que les organisations syndicales réaffirmaient leur volonté de convaincre le SJA FO de reconduire avec les autres syndicats les 14 CE, la Direction de Radio France a clairement dit qu'elle ne voulait plus des 14 CE et a fait une proposition de CE unique aménagé. Cette proposition a été unanimement rejetée par les organisations syndicales.

Nous estimons en effet que ce serait un recul social majeur pour les salariés qui verraient leur possibilité d'expression et d'intervention face à la Direction réduite à une peau de chagrin. Le CE unique c'est 196 élus du personnel en moins (titulaires, suppléants, CHSCT).

Par courrier du 30 juin, le Directeur Général réitérant par écrit son refus du maintien des 14 CE, convoque alors les organisations syndicales pour le 11 juillet. La Direction précise qu'à défaut d'accord sur l'une de ces trois propositions (1 CE unique aménagé ou 9 CE régionaux + CCE ou 1 CE région + 1 CE PIDF + CCE) elle mettrait en place un CE unique à minima.

La CGT Radio France pense toujours que l'organisation de la représentation des salariés de Radio France en 14 CE et un CCE est la meilleure pour les personnels.

.../...

Aujourd'hui, aucune intervention vers la DDTE, ni aucune action en justice ne peut aboutir.

Dès lors, au cours de la réunion du 11 juillet, au pied du mur, nous avons pris nos responsabilités pour éviter la politique du pire. Nous avons considéré, avec les organisations syndicales SNJ/CGT, CFDT, CGC, SNFORT, SNJ, SUD et le SJA/FO (et oui !) que le moins catastrophique pour les personnels serait d'aller vers un accord unanime sur la base de 9 CE + 1 CCE. Bien évidemment c'est à contre cœur que la CGT signera un tel accord.

La négociation de ce nouveau protocole électoral aura lieu en septembre. Bien évidemment il ne pourra exister que si tous les syndicats le signent.

Aujourd'hui rien n'est joué d'autant plus que nous ignorons qu'elles seront les nouvelles modalités de représentativité (nombre d'élus, périmètres, etc.), financement et bien entendu, ce n'est pas le moins important pour la CGT, nous exigerons des garanties pour toutes les secrétaires administratives des CE. Radio France doit s'engager à les recruter si certaines le souhaitent.

Paris, le 13 juillet 2005